



(Sections de la DDFiP de Charente-Maritime)



**Pourquoi nous boycottons la réunion**  
**du CTL du 19 septembre 2018 :**

**Déclaration liminaire commune des représentants CGT et FO :**

Monsieur le Président,

Ce CTL est convoqué dans un contexte particulièrement violent pour tous les agents de la DGFIP.

Dans la plus grande précipitation et sans le moindre simulacre de consultation des organisations syndicales, le démantèlement de la DGFIP est d'ores et déjà programmé, dans sept directions « préfiguratives » en 2019, avec généralisation prévue pour 2020. Il sera désormais demandé aux directions locales de programmer non seulement les suppressions d'emplois et les restructurations, mais elles devront désormais obéir à trois principes imposés par le gouvernement : resserrement du réseau, géographie revisitée et optimisation domaniale. D'ores et déjà les objectifs sont précisés dès à présent pour les directions « préfiguratives » :

- ▶ Fusions de directions départementales.
- ▶ Disparitions de trésoreries en grand nombre, de l'ordre de 2/3 (calage du maillage sur les EPCI).
- ▶ Resserrement du réseau par des disparitions et regroupements de services comme les SIP, SIE, PCR, PCE, SPF (à hauteur des 3/4) .
- ▶ Diminution de moitié du nombre de communes d'implantation des services de la DGFIP par département
- ▶ Optimisation domaniale par le transfert de services complets dans des zones moins urbaines afin de réduire les budgets immobiliers (laissant présager des déplacements forcés très défavorables pour les agents).

Dans le même temps, le premier ministre a cru bon d'annoncer à la télévision la mise en place du prélèvement à la source dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en dépit des mises en garde et protestations de l'ensemble des acteurs sociaux concernés par cette mesure qui n'apportera aucun bienfait au plan du recouvrement de l'impôt ni de la gestion budgétaire de l'État, mais qui va mettre définitivement en danger nombre de services des particuliers déjà saignés à blanc par les coupes massives d'effectifs et à qui on ne promet que des prélèvements de personnel encore beaucoup plus importants pour les années à venir, dans le cadre du plan CAP 2022.

Par ailleurs, la remise en cause des règles de gestion des agents est désormais « en marche », et le secrétaire d'État Olivier DUSOPT a annoncé le 11 juillet 2018 devant le séminaire des hauts cadres du Ministère de l'Action et des Comptes Publics, vouloir aller jusqu'à « la suppression de la compétence de la CAP sur les mutations ». En clair, il n'y aurait plus de CAP ni nationale, ni locale pour les mutations. Les agents seraient affectés directement par le directeur sans aucun recours possible.

Dusopt propose également de déconcentrer largement entre les mains des directeurs la promotion interne et les sanctions disciplinaires. Les agents seraient livrés sans droit à l'arbitraire.

Il propose aussi « un élargissement du recours au contrat », la rémunération au mérite et enfin « un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière. [...] Nous devons être exemplaires et particulièrement innovants dans ce domaine pour que des mécanismes de coopération inter-directionnels, inter-ministériels et inter-fonctions publiques se mettent en œuvre à l'échelle des bassins d'emplois, et qu'une réponse personnalisée soit apportée aux agents concernés par la suppression de leur emploi ».

Les agents dont l'emploi sera supprimé ne sont donc plus du tout assurés de rester dans l'administration qu'ils ont choisie.

En clair, un « plan social » à grande échelle se prépare.

Le ministre Gérard Darmanin s'est également exprimé. Il annonce « la réorganisation du fonctionnement de nos réseaux ».

D'ici à un an et demi, il prévoit « le rapprochement entre le recouvrement réalisé au sein de la sphère Etat et de la sphère sociale par la constitution d'une agence unique de recouvrement ». Le recouvrement de l'impôt est ainsi voué à sortir de la DGFIP pour fusionner avec le recouvrement URSSAF. Cela correspond à la volonté gouvernementale d'aller vers la fusion IR-CSG, rendue possible par le prélèvement à la source et de permettre à l'État de faire main basse sur le budget de la Sécurité Sociale (maladie, retraite...).

La création d'une agence est conforme aux préconisations du Comité Action Publique 2022. Le Figaro du 17 juillet a publié des extraits du rapport de ce comité. Dans le cas de Bercy, il est proposé que le « recouvrement de l'impôt, le contrôle, le conseil aux entreprises, les statistiques ou les études économiques, les missions de la Direction générale des Douanes soient conduites par des agences ».

Pour la DGFIP, le recouvrement mais aussi le contrôle sont donc visés par le passage en « agences ». Rappelons que ces structures fonctionnent suivant les règles de droit privé et passent un contrat avec l'état. Dans ce cadre le statut n'a plus sa place. Le service public non plus.

Darmanin annonce ensuite la mise en place d'un « compte financier unique ». Il s'agit de fusionner le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Cela a pour conséquence la disparition de la séparation ordonnateur-comptable et du même coup crée les conditions pour la fermeture en masse des trésoreries de proximité. Signalons que dès le lendemain de l'intervention du ministre, le

Directeur général annonçait devant un auditoire patronal « l'accélération » prochaine des fermetures de trésoreries.

Par ailleurs, Gérald Darmanin annonce l'expérimentation d'agences comptables pour les plus grandes collectivités et la fin du paiement en numéraire auprès du réseau de la DGFIP.

Un appel d'offres sera lancé en 2019 « qui permettra à ceux de La Poste ou des buralistes ou tout autre réseau » d'accepter ces règlements. La Poste, les bureaux de tabac, et pourquoi pas les grandes chaînes de supermarchés pour encaisser les produits de l'État ou des collectivités ! Après l'impôt sur le revenu collecté par les entreprises, il s'agit d'une nouvelle privatisation : celle du recouvrement d'une partie des recettes de l'État.

De même, le ministre annonce le recours accru au « data-mining » en matière de contrôle fiscal. Cela remet en cause toute la chaîne fiscale : services de programmation et de contrôle sur place (alors que les premiers résultats, par exemple dans le 92, sont tout sauf probants).

Darmanin poursuit avec la généralisation des « accueils du public par prise de rendez-vous ». Cela signifie la fin de l'accueil du public sans rendez-vous. Tous les accueils existants sont voués par le ministre à la disparition.

Le ministre, après avoir évoqué sa volonté de développer « les maisons de service au public » et les « permanences mobiles au plus près des lieux de vie », indique avoir demandé au directeur général de lui proposer une « organisation différente entre le front et le back-office ». Maison de service public, retour des « Fiscobus », réorganisation front et back-office... Tout cela condamne notre réseau de proximité de plein exercice. La Cour des comptes a déjà donné l'objectif d'un seul service de publicité foncière au niveau national en lieu et place des 354 SPF existants. Le quotidien Les Echos rapporte qu'il est question de n'avoir plus qu'un seul SIE et un seul SIP par département.

Par ailleurs, Darmanin annonce « une réorganisation territoriale de l'administration ».

Ce projet consiste « en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Ile-de-France afin de les réimplanter en régions et des services actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains ». Cela signifie le démantèlement des administrations centrales garantes de l'application uniforme de la loi sur tout le territoire. Ces services seraient éclatés en pôles régionaux sous la tutelle des autorités régionales (préfets de région...) avec tous les risques d'inégalités supplémentaires devant la loi.

Le ministre n'a pas donné de chiffres de suppressions d'emplois, mais il a déclaré que « toutes ces transformations auront un impact sur notre organisation. Il serait illusoire de croire qu'elles ne s'accompagneront pas d'une baisse de l'emploi public, tant nous allons changer la nature de nos missions et gagner en efficience ».

Les Echos évoquaient, le 9 juillet 2018, un niveau de 20 000 suppressions de postes d'ici à cinq ans.

Le procureur auprès la Cour des comptes parlait lui de 30 000 suppressions d'emplois.

Le gouvernement se refuse à publier un chiffre (comme il tient secret le rapport CAP 2022).

Cette volonté de camouflage comme l'ampleur des opérations annoncées par Darmanin ne peut que confirmer le fait qu'un plan massif de suppressions d'emplois et de mobilité forcée est en préparation.

Darmanin évoque lui-même, dans la conclusion de son discours, la proposition d'un « plan de départs volontaires ». Dès février, il avait précisé que ce plan concernerait les agents touchés par une restructuration : il s'agit donc bien d'un plan de départ pour des volontaires désignés d'office, à l'image de ce qui se passe dans le privé.

Tous les agents sont concernés : catégories C, B et A et cadres supérieurs.

Ce sont des dizaines de milliers d'agents qui à l'occasion de la fermeture de leur trésorerie, de leur SIE, de leur SIP, de leur service de direction... vont se voir proposer une mutation forcée ou un « départ volontaire » vers une autre administration, une autre collectivité ou carrément hors de la fonction publique vers le privé ou le chômage.

De même, toutes les perspectives de promotions, compte tenu de l'ampleur des suppressions de postes dans tous les grades, supérieures au nombre de départ à la retraite, vont se retrouver obstruées.

Toutes ces annonces forment un plan cohérent de démantèlement de A à Z de notre administration, de nos emplois, de nos garanties statutaires et du service public. Nous considérons que ce plan doit être retiré ! Il n'y a rien à négocier dans ce cadre destructeur.

Dans ces conditions où le bateau DGFIP coule, nous refusons de participer à un CTL où il nous est demandé de consentir à la mise en place de dispositifs d'adaptation (notamment le dispositif d'assistance départementale et le 6<sup>ème</sup> recul des horaires d'ouverture au public) à ce plan d'ensemble qui conduit à la liquidation de la DGFIP.

Seule la mobilisation la plus massive possible en ce sens des agents dans l'unité avec les organisations syndicales pourra contraindre le gouvernement à reculer.

Pour chacun d'entre nous, il en va de nos missions, de notre emploi, de notre avenir.

**NON AUX ABANDONS DE MISSIONS ET PRIVATISATIONS !**

**MAINTIEN DU STATUT GÉNÉRAL ET DE NOS STATUTS PARTICULIERS !**

**ARRÊT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !**

**NON À LA LIQUIDATION DE LA DGFIP !**

**RETRAIT DU PLAN DARMANIN ET DES PROJETS CAP 2022 !**